

Québec, le 13 mars 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 8 février dernier, le député de Montmorency déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec une subvention annuelle et récurrente de 300 000 \$ pour le Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (la Vigile).

Le gouvernement du Québec reconnaît l'apport essentiel des organismes communautaires au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise. Cette reconnaissance est d'ailleurs campée dans la Politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Plus de 5000 organismes communautaires entretiennent une diversité de liens avec le gouvernement du Québec depuis plusieurs années. Une vingtaine de ministères et organismes gouvernementaux adhèrent à la mise en œuvre de la politique gouvernementale et offrent un soutien financier à des organismes d'action communautaire.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est responsable quant à lui du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) qui est régionalisé depuis avril 1994. Ce programme s'adresse à des organismes communautaires qui oeuvrent dans le domaine de la santé et des services sociaux. Ainsi, les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres intégrés de santé et de services sociaux sont responsables de déterminer si les organismes locaux ou régionaux qui présentent une demande répondent aux conditions de financement du PSOC. Le MSSS assume cette responsabilité pour les organismes communautaires à portée nationale.

... 2

Le PSOC est un programme qui vise, notamment, à apporter aux organismes un soutien financier qui se veut complémentaire à la contribution de la communauté. Le Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix La Vigile a déposé en effet une demande de financement au MSSS dans le cadre du PSOC. L'organisme n'a pas été jugé admissible considérant, entre autres, que son activité principale le classe dans la catégorie « organismes d'hébergement temporaire ». Ces derniers ne sont pas admissibles au financement du PSOC national, car ils relèvent d'une responsabilité régionale selon l'article 336 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

Selon les informations qui nous ont été transmises par le CIUSSS de la Capitale-Nationale, l'organisme La Vigile ne lui a pas déposé de demande au PSOC jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, plusieurs organismes sans but lucratif offrent des services pertinents, et qui répondent à de réels besoins. Ils ne sont pas tous des organismes qui s'inscrivent dans l'action communautaire. Cela ne remet nullement en jeu l'importance du travail réalisé par ces organismes.

Je comprends les défis importants auxquels font face ces organismes et reconnais la contribution importante de ceux-ci. C'est pourquoi j'encourage les représentants du Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix La Vigile à poursuivre leurs démarches pour être en mesure de réaliser leur programme dédié aux personnes qui portent l'uniforme. Au-delà de la reconnaissance au PSOC, il pourrait être pertinent pour l'organisme d'explorer d'autres avenues de financement gouvernemental qui répondraient davantage au caractère singulier de sa mission.

Conséquemment, il m'apparaît opportun de référer cet organisme à la Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette dernière est responsable de la Politique gouvernementale en action communautaire et pourrait l'aider à identifier, le cas échéant, le ministère ou l'organisme gouvernemental approprié sur la base de sa mission.

En terminant, soyez assuré que je suis sensible et reconnaissante quant à la contribution du Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (la Vigile) pour la santé et le bien-être des personnes qui portent l'uniforme.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

p. j. Pétitions sur le financement du Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (la Vigile)

N/Réf. : 17-MS-06347